

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2023 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS : Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Monsieur FORTIN, Madame PETIT, Madame GRIMAL, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN (à partir de la délibération n° 4), Madame ARMAND, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIGAUD, Madame ARBÔRE, Madame COULET, Monsieur KARTAL (à partir de la délibération n° 11) Monsieur RICHER (à partir de la délibération n° 4), Madame BRISSEZ, Monsieur BECQUART, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY (à partir de la délibération n° 3), Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYERE, Monsieur MARINO-MORABITO, Monsieur TOCHE ONTENIENTE, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION : Madame SEYTIER (à Madame SONNERY), Monsieur BLANC (à Madame GRIMAL), Monsieur GRANJU (à Monsieur GUEUR).

ABSENTS :

Monsieur BOURDIN jusqu'à la délibération n° 3 incluse
Monsieur KARTAL jusqu'à la délibération n° 10 incluse
Monsieur RICHER jusqu'à la délibération n° 3 incluse
Madame ARENA
Monsieur RIBIERE
Madame PONCET
Monsieur GUERRY jusqu'à la délibération n° 2 incluse

Jean-Marc RIGAUD est désigné secrétaire de séance.

2023.04.12 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DU PARC DE POINTS D'EAU INCENDIE (PEI) COMMUNAUX AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

(Rapporteur : Thierry DEROUBAIX)

Nomenclature : 7.5.1 – Demandes de subventions

La Commune souhaite réaliser des travaux de mise en conformité de sa défense extérieure contre l'incendie en créant et en remplaçant des poteaux incendie sur le territoire

Inscrite en préfecture
001-210100046-20230922-DEL_2023_04_12-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023

- Créer un poteau incendie à l'angle des rue Bellièvre et Alexandre Bérard ;
- Créer un poteau incendie à l'angle des avenues de Verdun et Paul Painlevé ;
- Créer un poteau incendie rue du Carré Jean-Claude ;
- Remplacer un poteau incendie situé rue Roger Vailland ;

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la Commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès de la Préfecture au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres	Commune	22 250,40 €	60 %
Sous-total autofinancement		22 250,40 €	
Etat	DETR	14 833,60 €	40 %
Sous-total subventions publiques			
Total H.T.		37 084 €	100 %

La Commission Municipale **Ressources Humaines, Administration Générale, Sécurité, Tranquillité publique et Nouvelles technologies**, lors de sa séance en date du **19 septembre 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Urbanisme – Bâtiments, Cœur de Ville – Voirie et aménagement urbain – Cadre de vie – Développement durable – Agenda 21**, lors de sa séance en date du **19 septembre 2023** a émis un avis favorable.

La Commission Municipale **Finances**, lors de sa séance en date du **19 septembre 2023** a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE :

1. **D'ADOPTER** l'opération et les modalités de financement définies ci-dessus ;
2. **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel défini ci-dessus ;
3. **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le 29 SEP. 2023

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



Jean-Marc RIGAUD
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20230922-DEL_2023_04_12-DE
Date de télétransmission : 27/09/2023
Date de réception préfecture : 27/09/2023